

SCOT DU PAYS DE MAURIENNE

PRÉSENTATION DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO) **REUNION PUBLIQUE**

6 mars 2025 à Villargondran

www.maurienne.fr





Maison de l'intercommunalité, 125 avenue d'Italie 73 300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE



Réalisé avec le soutien financier du Département de la Savoie

Tél. 04 79 64 12 48 scot@maurienne.fr



1) LE CADRE DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO)

2) RAPPEL DE L'ARMATURE TERRITORIALE

2) CONTENU DU PROJET DE DOO:

- ✓ AXE 1 : Environnement et paysage, trajectoire démographique, production de logements, tourisme, sites économiques, agriculture
- ✓ AXE 2 : Commerces et logistique, mobilité, nature en ville
- ✓ AXE 3 : Ressource en eau, trajectoire foncière, sobriété et énergie renouvelable

4) LES PROCHAINES ETAPES



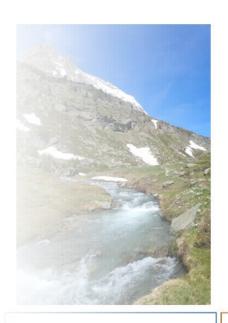








LE CADRE DU DOO







AXE 2
ADAPTER LES EQUIPEMENTS, LES
SERVICES ET LE FONCTIONNEMENT DU
TERRITOIRE POUR PERMETTRE UNE
ATTRACTIVITE RAISONNEE ET DURABLE



AXE 3

POURSUIVRE LES TRANSITIONS
ENVIRONNEMENTALES EN MAURIENNE
DANS UNE GESTION PERENNE DES
RESSOURCES NATURELLES LOCALES

LE CADRE DU DOO



Le diagnostic territorial Le PAS (Projet d'aménagement stratégique)

Le DOO (Document d'orientations et d'objectifs)

Le PAS exprime l'ambition du SCoT autour de 3 axes qui traduisent les enjeux clés :

Axe 1 : Renforcer l'attractivité et la qualité du cadre de vie de la Maurienne, territoire de montagne, pour accueillir de nouveaux habitants, visiteurs et entreprise

Axe 2 : Adapter les équipements, les services et le fonctionnement du territoire pour permettre une attractivité raisonnée et durable

Axe 3 : Poursuivre les transitions environnementales en Maurienne dans une gestion pérenne des ressources naturelles locales

 PAS débattu en comité syndical le 15/10/2024 à Hermillon Le DOO décline les objectifs du PAS en prescriptions et recommandations à l'horizon 2046

Sommaire identique au PAS











LE CADRE DU DOO



- Le DOO contient les règles qui cadreront la réalisation des documents d'urbanisme de rang inférieur
- Comme son nom l'indique, il définit les grandes orientations et les objectifs règlementaires qui permettront d'atteindre les buts recherchés dans le PAS
- <u>Le SCoT n'est pas un document opérationnel</u>: il impose aux documents de rang inférieur un ensemble de prescriptions et de recommandations à respecter ou à prendre en compte afin de donner une trajectoire au territoire

2 TYPES DE RÈGLES

PRESCRIPTIONS

Une règle qui **s'impose** à tous les docs d'urbanisme de rang inférieur

RECOMMANDATIONS

Une ambition affichée qui **alerte et oriente** les choix
d'aménagements ultérieurs





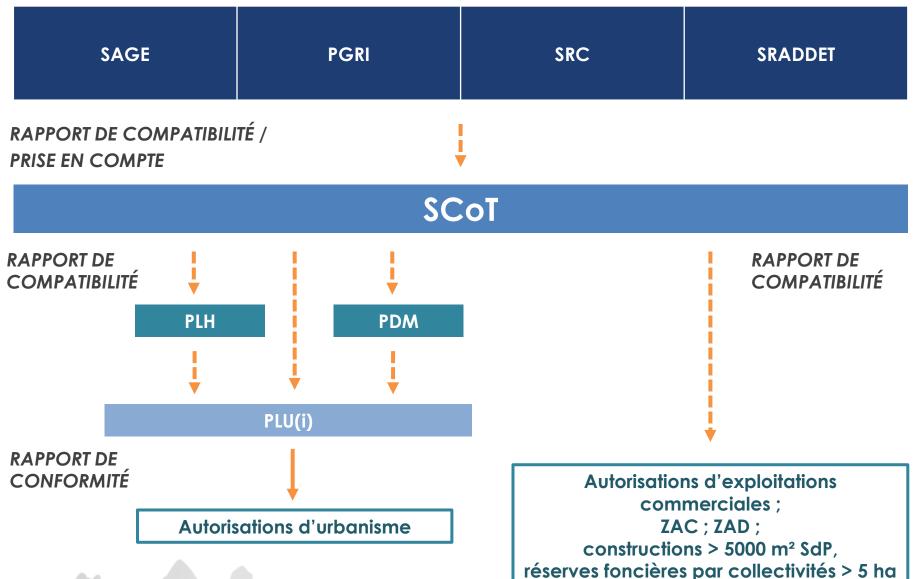






LE CADRE DU DOO

















LOI CLIMAT ET RESILIENCE DE 2021

LES OBJECTIFS AMENANT AU ZERO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) EN 2050

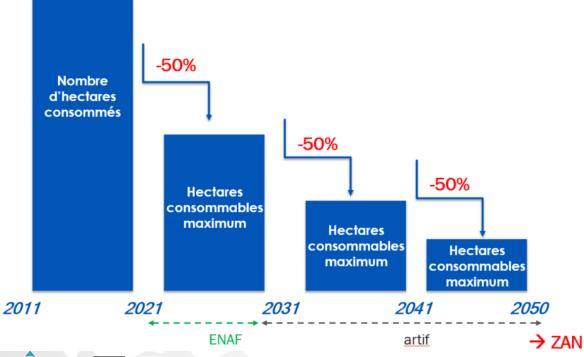
✓ 2021-2031: Réduction de moitié de la consommation effective d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) par rapport à la décennie 2011-2021

√ 2031-2041: Réduction de moitié de la consommation d'ENAF prévue par rapport à la décennie 2021-2031

2041-2050 : Réduction de moitié de la consommation d'ENAF prévue par rapport à la

décennie 2031-2041

✓ 2050 : ZAN















ARMATURE TERRITORIALE



PÔLE MAJEUR A CONFORTER

Saint-Jean-De-Maurienne La Tour-en-Maurienne Jarrier Saint-Julien-Mont-Denis Villargondran

PÔLES INTERMEDIAIRES

A redynamiser

Saint-Michel-de-Maurienne Saint-Martin-d'Arc

> Modane Fourneaux

À structurer

Aiton / Val d'Arc

La Chambre Saint-Avre Saint-Etienne-de-Cuines Sainte-Marie-de-Cuines

PÔLES DE PROXIMITE

À conforter dans la vallée Saint-Rémy-de-Maurienne Epierre

À conforter en altitude

Val-Cenis Aussois Saint-Sorlin-d'Arves Valloire

VILLAGES / VILLAGES SUPPORTS DE STATIONS











LE CONTENU DU PROJET DE DOO







AXE 1

RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LA QUALITE DE LA MAURIENNE, TERRITOIRE DE MONTAGNE, POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS, VISITEURS ET ENTREPRISES

AXE 2

ADAPTER LES EQUIPEMENTS, LES SERVICES ET LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE POUR PERMETTRE UNE ATTRACTIVITE RAISONNEE ET DURABLE

AXE 3

POURSUIVRE LES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES EN MAURIENNE DANS UNE GESTION PERENNE DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES



AXE 1

RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LA QUALITE DE LA MAURIENNE, TERRITOIRE DE MONTAGNE, POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS, VISITEURS ET ENTREPRISES



ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

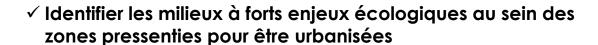


AXE 1 - ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE



+ PRÉSERVER LES ESPACES ET PAYSAGES NATURELS MAURIENNAIS ET LA BIODIVERSITÉ QUI LES HABITE

- √ Préserver les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue
 - → Zones humides, espaces protégés, zones de reproduction du Tetras Lyre...



- √ Préserver et renforcer les corridors écologiques existants, et restaurer les continuités écologiques dégradées
- √ Préserver la biodiversité ordinaire et la qualité des milieux terrestres et aquatiques
 - → Plans d'eau, haies, milieux agricoles supports de biodiversité...





AXE 1 - ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE



+ PRÉSERVER ET VALORISER LES GRANDS ET MICRO-PAYSAGES DE MAURIENNE

- √ Préserver et valoriser les sites et espaces paysagers remarquables
 - → Sommets, cols, l'Arc et ses rives, lacs, les coteaux viticoles
- √ Maitriser l'évolution du bâti et des aménagements dans les entités paysagères remarquables



- ✓ Préserver les sites d'intérêt géologiques participant à la richesse patrimoniale du territoire
- ✓ Assurer la qualité paysagère des franges urbaines
- √ Assurer l'intégration des infrastructures routières et ferroviaire
- √ Assurer l'intégration paysagère du chantier Lyon-Turin











AXE 1 - TRAJECTOIRE DÉMOGRAPHIQUE



- Le scénario retenu vise à :
 - **Encadrer les dynamiques démographiques** sur les CCPM, la 3CMA et la 4C
 - **Stabiliser la population** sur la CCMG et la CCHMV
- Les trajectoires démographiques **diffèrent au sein d'un même EPCI selon le rang de l'armature territoriale**, afin de prendre en compte les dynamiques démographiques intra-EPCI

	Croissance 2015-2022	Population 2022	Perspective 20 ans	Population 2046
3CMA	moins 0,5% annuel	14302		15000
Pôle de vie	moins 0,5% annuel	11431	0,25% annuel	12100
Pôle de proximité	0,4% annuel	347	Stabilisation	350
Villages	moins 0,3% annuel	2524	Stabilisation	2550
CC Porte de Maurienne	0,5% annuel	7104		7950
Pôle secondaire	0,3% annuel	2009	0,6% annuel	2300
Aiton	0,4% annuel	1811	0,6% annuel	2000
Pôle de proximité	Stabilisation	762	0,6% annuel	850
Villages	1% annuel	2522	0,6% annuel	2800
CC Canton de la Chambre	Stabilisation	7389		7850
Pôle secondaire	0,4% annuel	4119	0,4% annuel	4500
Pôle de proximité	moins 0,6% annuel	1263	Stabilisation	1300
Villages	Stabilisation	2007	Stabilisation	2050
CC Maurienne-Galibier	moins 0,3% annuel	5399		5450
Pôle secondaire	moins 0,5% annuel	2734	Stabilisation	2750
Pôle de proximité	moins 0,8% annuel	1074	Stabilisation	1100
Villages	Stabilisation	1591	Stabilisation	1600
CC Haute Maurienne	moins 0,5% annuel	8435		8500
Pôle secondaire	moins 0,9% annuel	3580	Stabilisation	3600
Pôle de proximité	moins 0,5% annuel	2774	Stabilisation	2800
Villages	Stabilisation	2081	Stabilisation	2100
TOTAL SCoT	moins 0,2% annuel	42629	+0,20%/an	44750

→ Soit une croissance démographique visée de +0,20% annuel (\$CoT annulé : +0,45% annuel)













PRODUCTION
DE LOGEMENTS
PERMANENTS



AXE 1 - PRODUCTION DE LOGEMENTS PERMANENTS



EPCI	Logements à produire pour 2046
CCPM	550
4C	580
3CMA	1 100
CCMG	550
CCMHV	570
Total	3 350

Un objectif global de **3 350** nouveaux logements permanents à produire à l'horizon 2046 pour répondre à l'évolution de la population et l'évolution structurelle du parc de logements (desserrement des ménages, renouvellement urbain...).

















AXE 1 - PRODUCTION DE LOGEMENTS PERMANENTS



+ Prioriser La Production de Logements dans les enveloppes urbaines existantes

- ✓ Des objectifs inscrits favorisant le renouvellement urbain, la mobilisation des tènements non bâtis en cœur de villages et villes
 - → avec une part de logements minimale à produire au sein des espaces déjà urbanisés (entre 50 et 70% selon les communes)

- OPTIMISER LE FONCIER NON BÂTI MOBILISÉ

- ✓ Des densités acceptables et différenciées, garantissant l'optimisation du foncier
 - → des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) demandées dès 1500m² de foncier

Pôle majeur	35 logts/ha
Pôle intermédiaire à conforter + Aiton	30 logts/ha
Pôle intermédiaire à redynamiser / pôle de proximité	25 logts/ha
Pôle de proximité support de station	40 logts/ha
Villages Porte de Maurienne / 4C	20 logts/ha
Villages 3CMA/Galibier/Haute Maurienne	15 logts/ha













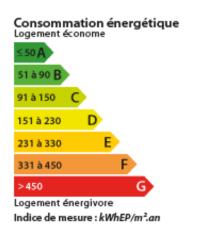
RÉNOVATION DU PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS



AXE 1 – RENOVATION DU PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS



- → PROMOUVOIR DES BÂTIMENTS PERFORMANTS SUR LE PLAN ÉNERGÉTIQUE ET LIMITANT LES ÉMISSIONS DE GES
- √ Faciliter la mise en œuvre des rénovations énergétiques du parc de logements
- ✓ Favoriser la réhabilitation de bâtiments visant le label BBC Rénovation (Bâtiment Basse Consommation)
- √ Favoriser les constructions à énergie positive ou passives et utiliser les énergies renouvelables
 - → Concerne les projets de rénovation comme les constructions neuves

















TOURISME





+ CONFORTER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE, ACCÉLÉRER SA DIVERSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION DU MODÈLE

- ✓ Diversifier l'activité économique des domaines skiables et conforter l'activité neige
- → Le SCoT demande aux communes de définir la typologie de leur domaine skiable :
 - Sites aux équilibres socio-économiques pérennes
 - Sites aux équilibres socio-économiques sensibles
 - Sites nécessitant une restructuration
- → Des prescriptions différenciées selon la typologie de site (voir slide suivante)















+ CONFORTER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE, ACCÉLÉRER SA DIVERSIFICATION ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION DU MODÈLE

Sites aux équilibres socioéconomiques pérennes dont les parties structurantes neige en altitudes doivent être confortées et devant mettre en place une diversification hors neige afin d'assurer une vision de transition long terme.

Sites aux **équilibres socioéconomiques** sensibles dont les parties structurantes neige en altitudes doivent être **confortées**

Sites aux
dimensionnements,
aux mix marketing
produit et aux
volumes d'activité à
questionner.

Sites à la vulnérabilité
climatique relative dont
les activités économiques
du domaine d'altitude sont
à diversifier plus
fortement

Sites nécessitant une restructuration et/ ou une transition d'activité

Un bloc de prescriptions

Prioriser le confortement ski des stations de montagne en fonction des ressources actuelles et prévisionnelles en eau et en neige Identifier les potentiels d'optimisation et de rationalisation des équipements de diversification et ceux liées aux sports de neige.

Permettre aux domaines skiables les plus fragiles une diversification importante, une réorientation des installations, ou la création de nouvelles centralités touristiques et de loisirs assurant leur transition.

Pour l'ensemble des sites : Permettre les équipements et les activités qui contribueront à des modèles différenciants de diversification hors neige liés aux domaines de montagne et aux stations en s'appuyant sur les qualités des sites.













+ DÉVELOPPER LES OFFRES DE TOURISME DIFFÉRENCIANTES À FORTE VALEUR AJOUTÉE

✓ Développer les pratiques au service du modèle hors neige :

- →Développement du cyclotourisme en valorisant le domaine cyclable existant
- →Aménagement et structuration d'activités de plein air s'appuyant sur les qualités paysagères et patrimoniales de la Maurienne
- → Développement de mobilité cyclable en vallée, avec notamment la concrétisation de la voie cyclable V67
- → Restructurer un réseau de sentiers attractif sur l'ensemble de la vallée

















- HAINTENIR UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT MARCHANDE PROFESSIONNELLE DIVERSIFIÉE DANS UNE DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA DURABILITÉ DES LITS
- √ Accélérer et massifier la rénovation énergétique et améliorer la performance du parc de logements touristiques
 - → Réaliser un diagnostic précis à l'échelle des PLU permettant :
 - De compiler les diagnostics de performance énergétique (DPE) connus
 - De caractériser la performance du parc existant
 - D'établir des zones prioritaires pour la rénovation énergétique



- La rénovation thermique et la réhabilitation architecturale en ciblant prioritairement les hébergements classés E, F et G au DPE
- L'adaptation des unités d'hébergements à la demande clients
- La réhabilitation de friches touristiques

















HAINTENIR UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT MARCHANDE PROFESSIONNELLE DIVERSIFIÉE DANS UNE DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA DURABILITÉ DES LITS

- √ Permettre et encadrer le développement d'hébergements professionnels et durablement marchands
 - → Définir des secteurs stratégiques dédiés aux hébergements professionnels et interdisant le logement permanent
 - → Veiller à la durabilité des hébergements sur un temps long
 - → Veiller au maintien de l'hôtellerie traditionnelle dans les zones stratégiques
 - → Assurer un potentiel marché multi saisons

















SITES ECONOMIQUES



AXE 1 - SITES ECONOMIQUES



UNE HIÉRARCHISATION DES SITES ÉCONOMIQUES

✓ D'ENVERGURE SCOT

- →10 sites économiques existants d'envergure SCoT identifiés au DOO
- →1 projet de création : le site aux abords de la future gare internationale de St-Jean-de-Maurienne



→ 8 sites économiques existants d'envergure intercommunale identifiés au DOO



→ Près de 90 sites disséminés sur le reste du territoire

→ DES MESURES VISANT LEUR REQUALIFICATION ET LEUR DENSIFICATION

- ✓ Une analyse demandée des besoins en renouvellement : accessibilité, qualité environnementale et paysagère, services et équipements
- ✓ Une optimisation du foncier afin d'éviter les délaissés, mutualiser les espaces communs...



















AGRICULTURE



AXE 1 - AGRICULTURE



+ Préserver le foncier agricole et reconquérir des terres

√ 3 niveaux de foncier agricole inscrits : surfaces stratégiques, surfaces importante, surfaces moins importantes

+ MAINTENIR LES FONCTIONNALITÉS AGRICOLES ET LES OUTILS COLLECTIFS

- ✓ Éviter l'enclavement des tènements agricoles
- ✓ Limiter l'urbanisation vis-à-vis des bâtiments d'élevage
- ✓ Autoriser la constructibilité des sites agricoles existants pour assurer leur pérennisation et leur adaptation aux futurs usages
- ✓ Moderniser et adapter les outils collectifs (coopératives, abattoir...) et permettre l'implantation de nouveaux outils (cuisines centrales...)

HAND METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE TERRITORIALE EN FAVEUR D'UNE RELOCALISATION ALIMENTAIRE

- ✓ Accompagner la transmission des exploitations et faciliter l'installation de producteurs sur des filières déficitaires
 - →Vise à relocaliser certaines productions alimentaires et de réaliser une transformation locale
- ✓ Permettre la construction de bâtiments logistiques alimentaires



















AXE 2 ADAPTER LES ÉQUIPEMENTS, LES SERVICES ET LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE POUR PERMETTRE UNE ATTRACTIVITÉ RAISONNÉE ET DURABLE



COMMERCES ET LOGISTIQUE



AXE 2 - COMMERCES ET LOGISTIQUES



LES LOCALISATIONS PREFERENTIELLES POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE

✓ LES CENTRALITÉS URBAINES COMMERCIALES

- Centralités urbaines commerciales <u>principales</u> sur 5 communes
 → toutes sortes de commerces quelle que soit leur taille
- 2) Centralités urbaines commerciales <u>de proximité</u>
 - → commerces < 300 m² surface de vente (<1000m² en station)



✓ LES SECTEURS D'IMPLANTATIONS PÉRIPHÉRIQUES (SIP) = « Zones commerciales »

- 1) Sainte-Marie-de-Cuines: les Grands Près
- 2) Hermillon (La Tour-en-Maurienne)
- 3) Saint-Jean- de-Maurienne : le Parquet
- 4) Modane-Fourneaux : zone de Fourneaux
- 5) Val Cenis: Les Favières sur Sollières-Sardières
 - → La création de nouveau SIP et l'extension des SIP existants ne sont pas autorisées
 - → Requalification et densification



L'IMPLANTATION DES ACTIVITÉS LOGISTIQUES

- Les entrepôts de grande taille > 10 000 m² de SdP sont **interdits** sur le territoire
- Les entrepôts de proximité < 10 000 m² de Sdp sont autorisés au sein des sites économiques













AXE 2 - MOBILITE



+ RENFORCER LA MULTIMODALITÉ ET LA DESSERTE EN TRANSPORTS COLLECTIFS

- Renforcer la desserte en transports collectifs (notamment sur la ligne ferroviaire historique)
- ✓ Mettre en place les conditions de développement d'une mobilité
 multimodale, créer des nœuds de mobilité performants



FAVORISER LES DÉPLACEMENTS DURABLES

- ✓ Promouvoir la densification autour des gares existantes
- ✓ Prévoir le stockage vélo dans les nouvelles opérations de logements

FERMETTRE UNE DÉCARBONATION DES MOBILITÉS

- √ Favoriser l'adaptation et la création des lieux d'approvisionnement énergétique, notamment électrique
- ✓ Permettre la création et la rénovation d'infrastructures de mobilité active (dont pistes cyclables)
- ✓ Permettre le déploiement des transports collectifs en priorité décarbonés entre les axes de communication structurants de fond de vallée et les stations ou polarités de vie de montagne :
 - vers la haute-vallée depuis Modane
 - et de manière verticale entre le reste de la vallée et les sites d'altitude (villages, stations, lieux touristiques)







AXE 3 POURSUIVRE LES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES EN MAURIENNE DANS UNE GESTION PÉRENNE DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES



RESSOURCE EN EAU



AXE 3 - RESSOURCE EN EAU



+ Préserver la ressource en eau

- √ Préserver les milieux aquatiques et humides
- ✓ Protéger les captages d'eau potable
- √ Favoriser la perméabilité des sols
- √ Assurer un traitement de qualité des eaux usées

+ PARTAGER LA RESSOURCE EN EAU ET PRIORISER LES USAGES

- √ Assurer une gestion économe de la ressource en eau
 - → Privilégier la sobriété par rapport à la recherche de nouvelles ressources
 - → Encourager les initiatives de réutilisation de l'eau
- ✓ Démontrer l'adéquation des besoins en eau et des ressources disponibles dans un contexte de changement climatique
- + AMÉLIORER À L'ÉCHELLE DE LA MAURIENNE LA CONNAISSANCE SUR LA RESSOURCE EN EAU







TRAJECTOIRE FONCIERE

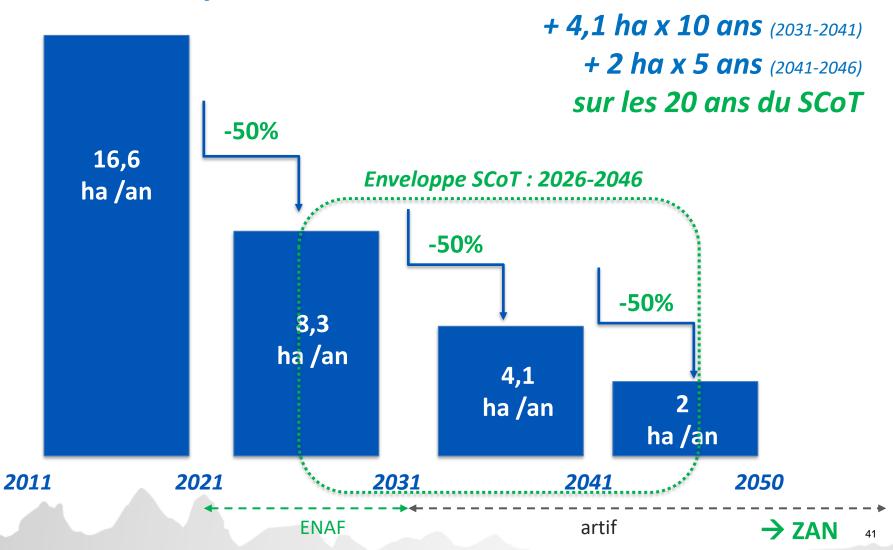


AXE 3 - TRAJECTOIRE FONCIERE



+ OBJECTIFS DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE DU DOO

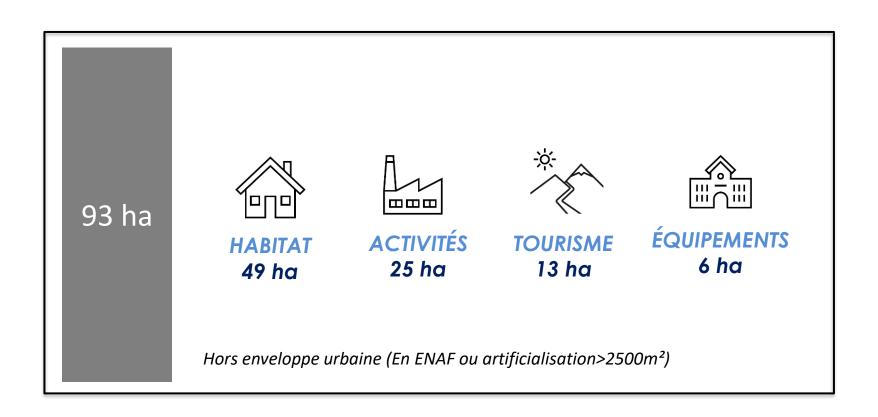




AXE 3 - TRAJECTOIRE FONCIERE



FREPARTITION CONSOMMATION FONCIERE 2026-2046



AXE 3 - TRAJECTOIRE FONCIERE



+ ZOOM ENVELOPPE TOURISME



- ✓ Parmi ces 13 ha est pris en compte l'UTN de Saint-Sorlin d'Arves autorisée en 2018 (environ 2 ha en consommation d'ENAF)
- ✓ Durant les 20 ans de mise en œuvre du SCoT, dans le cas où un projet d'UTN structurante se concrétiserait, tel que :
 - Hébergements/équipements touristiques
 > 12 000 m² de SdP pour les hébergements
 - Création d'un « ascenseur urbain »
 Dénivelé >300 m ; +10 000 personnes/jour

une procédure d'évolution du SCoT (avec enquête publique) sera nécessaire.



SOBRIETE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



AXE 3 - SOBRIETE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



+ RAPPEL DES OBJECTIFS NATIONAUX

- ✓ **Réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 50 %** en 2030 par rapport à 1990
- ✓ Réduction de la consommation d'énergie : une diminution de 50 % de la consommation d'énergie en 2050
- ✓ Réduction de la consommation d'énergies fossiles de 30 % en 2030
- ✓ Atteindre 33 % d'énergies renouvelables dans la production d'électricité
- ✓ Neutralité carbone pour 2050



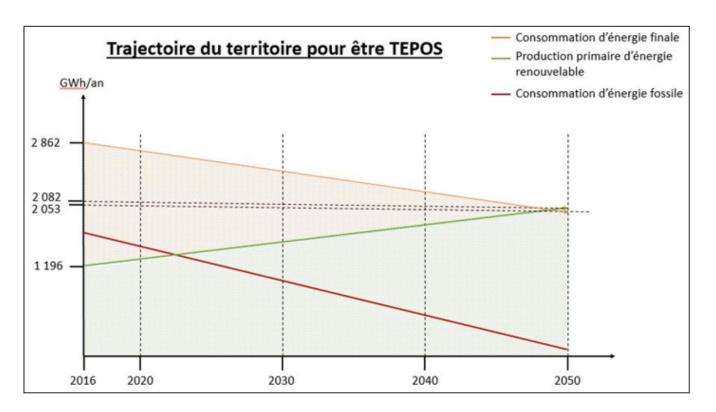
AXE 3 - SOBRIETE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



⊢ DÉMARCHE TEPOS DE LA MAURIENNE

Depuis début 2017, le Pays de Maurienne est labellisé **Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte**, reconnaissant sa stratégie énergétique pour viser d'ici 2050 à :

- Réduire au maximum sa consommation grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique
- Couvrir ses besoins avec des énergies renouvelables locales pour atteindre l'équilibre production-consommation



AXE 3 - SOBRIETE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



+ SOUTENIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN MAURIENNE PAR UN URBANISME DE PROJET

- ✓ Promouvoir des bâtiments performants sur le plan énergétique et limitant les émissions de GES
- ✓ Intégrer une approche bioclimatique dans l'urbanisme :
 - •Encourager l'implantation des nouvelles constructions tenant compte des caractéristiques climatiques du site, telles que l'ensoleillement et les vents dominants
 - •ldentifier les espaces verts à préserver, restaurer ou créer pour limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain
 - •Favoriser des matériaux de construction issus du réemploi ou biosourcés

+ FACILITER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN MAURIENNE

- ✓ Le solaire
- ✓ La géothermie
- ✓ La méthanisation
- ✓ La filière bois-énergie
- ✓ Les ressources hydrauliques

Et aussi:

- √ La récupération de la chaleur fatale
- →Les potentiels de chaleur fatale exploitables du territoire : TRIMET FRANCE, POUDRES HERMILLON, FERROPEM, TELT (eaux d'exhaures du tunnel de base)

LES PROCHAINES ETAPES

LES PROCHAINES ÉTAPES





- fin mars 2025 : Arrêt du SCoT en comité syndical
- Avril à fin juin 2025 : Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)
- Fin aout septembre 2025 : Enquête publique
- Fin 2025 : Approbation en comité syndical



















Merci de votre attention